



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°37_CC_2025_CCDS

PARTICIPATION DE LA CCDS A L'ORGANISATION DE LA 6^{ème} ÉDITION DU GRAND PRIX DES SAVANES

Séance du 15 avril 2025

Date de convocation : 8 avril 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET

Absent excusé ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Frédéric LLADERES, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à confirmer la participation de la CCDS à l'organisation de la 6^{ème} édition du « Grand Prix des Savanes cycliste ».

Le Grand Prix des Savanes est une compétition cruciale pour nos cyclistes, leur permettant de se mesurer à des équipes de haut niveau et de se préparer aux défis à venir.

Cette année, nous avons l'honneur d'accueillir quatre équipes invitées, parmi lesquelles deux équipes des Antilles, une de l'Hexagone, une sélection du Brésil et une équipe du Guyana, enrichissant ainsi la compétition par une diversité de styles et de stratégies.

Pour la première fois, un hommage particulier sera rendu à la commune de Saint-Élie, avec l'organisation d'une arrivée et d'un demi-tour au barrage de Petit Saut, un parcours inédit qui promet des moments spectaculaires et intenses. Cette nouveauté souligne notre engagement à intégrer et valoriser les richesses de notre territoire dans le cadre de cet événement.

Toutes les étapes de la 6^{ème} édition 2025 du « Grand Prix des Savanes » seront retransmises en direct sur Guyane la 1ère, Radio Péyi et France Guyane permettant ainsi à un public plus large de suivre cet événement palpitant et de partager l'excitation de la compétition.

Cet événement n'est pas seulement une compétition, mais une véritable célébration du cyclisme en Guyane, offrant à nos athlètes une préparation optimale pour leurs futures confrontations internationales.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'approuver la participation de la CCDS à l'organisation de la 6^{ème} édition du Grand Prix des Savanes en partenariat avec le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane (CRCG), ainsi que des partenaires privés, et d'assumer les frais liés à ce projet pour un montant de **115 020,00€ (cent quinze mille vingt euros)**, conformément au budget prévisionnel présenté ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT		
Droit d'organisation	1 170,70€	CCDS	67 920,00€		
Grille des Prix coureurs	8 920,00€				
Confection des maillots de leader	2 390,00€				
Défraiement des Arbitres et officiels	900,00€				
Prestation ambulance	1 500,00€				
Transport des vélos	1 800,00€				
Location de véhicules	5 940,00€				
Transport des cyclistes	3 000,00€				
Participation aux titres de transport équipes Antilles	6 400,00€				
Participation aux titres de transport équipe France	9 600,00€			CTG	10 000,00€
Participation aux titres de transport équipe Guyana	5 000,00€				
Hébergement et restauration des équipes invitées le 06 juin 2025 à Kourou	4 500,00€				
Hébergement et restauration des équipes invitées et officiels le 07 juin 2025 à Sinnamary	9 000,00€				
Restauration (déjeuner) des équipes invitées le 08 juin 2025 à Sinnamary	4 000,00€				
Hébergement et restauration des équipes invitées et officiels le 08 juin 2025 à Sinnamary	9 000,00€				
Location et défraiement opérateur UCI	1 000,00€				
Frais liés à l'organisation	3 800,00€				
Participation aux titres de transport équipe invitée Brésil	3 400,00€	SAS MA GUYANE TRANSPORT	1 000,00€		
Hébergement et restauration le 09 juin 2025 de l'équipe du Brésil	1 450,00€	HÔTEL MERCURE	2 000,00€		
Présentateur le 06 juin 2025 à Kourou	550,00€	KOUROU			
Goodies	5 000,00€	AUPLATA	5 000,00€		
Textile	5 000,00€	TRITON	5 000,00€		
Restauration des équipes le 07 juin 2025 à Kourou	6 500,00€	GUYANE RECYCLAGE	5 000,00€		
		ESPACE GREEN	1 500,00€		
Trophées	6 200,00€	EIFFAGE	3 000,00€		
		TCR/BTP	600,00€		
Village d'animations le 09 juin 2025	8 000,00€	VOLTALIA / ADEP / CREDO / IMPRESSION GUYANE / SUNDY PRINT / INFINITY PRINT / CARON DIFFUSION / SINNA PRINT / SAP / SPEEDYSIGN / 2PM / CNES ESPACE DISTRUB PRO FERMTURES	14 000,00€		
Communication	1 000,00€				
TOTAL	115 020,00€	TOTAL	115 020,00€		

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE la participation de la CCDS à l'organisation de la manifestation sportive « 6^{ème} édition du GRAND PRIX DES SAVANES » en partenariat avec le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane (CRCG) – partenaire, pour un montant de **67 920,00€ (soixante-sept mille neuf cent vingt euros)**.

APPROUVE le coût prévisionnel du projet pour un montant de **115 020,00€ (cent quinze mille vingt euros)** selon le plan de financement ci-dessus.

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu le rapport de présentation,

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE la participation de la CCDS à l'organisation de la manifestation sportive « 6^{ème} édition du GRAND PRIX DES SAVANES » en partenariat avec le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane (CRCG) – partenaire, pour un montant de **67 920,00€ (soixante-sept mille neuf cent vingt euros)**.

ARTICLE 3 : APPROUVE le coût prévisionnel du projet pour un montant de **115 020,00€ (cent quinze mille vingt euros)**, selon le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT		
Droit d'organisation	1 170,70€	CCDS	67 920,00€		
Grille des Prix coureurs	8 920,00€				
Confection des maillots de leader	2 390,00€				
Défraiment des Arbitres et officiels	900,00€				
Prestation ambulance	1 500,00€				
Transport des vélos	1 800,00€				
Location de véhicules	5 940,00€				
Transport des cyclistes	3 000,00€				
Participation aux titres de transport équipes Antilles	6 400,00€				
Participation aux titres de transport équipe France	9 600,00€			CTG	10 000,00€
Participation aux titres de transport équipe Guyana	5 000,00€				
Hébergement et restauration des équipes invitées le 06 juin 2025 à Kourou	4 500,00€				
Hébergement et restauration des équipes invitées et officiels le 07 juin 2025 à Sinnamary	9 000,00€				
Restauration (déjeuner) des équipes invitées le 08 juin 2025 à Sinnamary	4 000,00€				
Hébergement et restauration des équipes invitées et officiels le 08 juin 2025 à Sinnamary	9 000,00€				
Location et défraiment opérateur UCI	1 000,00€				
Frais liés à l'organisation	3 800,00€				
Participation aux titres de transport équipe invitée Brésil	3 400,00€	SAS MA GUYANE TRANSPORT	1 000,00€		
Hébergement et restauration le 09 juin 2025 de l'équipe du Brésil	1 450,00€	HÔTEL KOUROU	MERCURE 2 000,00€		
Présentateur le 06 juin 2025 à Kourou	550,00€				

Goodies	5 000,00€	AUPLATA	5 000,00€
Textile	5 000,00€	TRITON	5 000,00€
Restauration des équipes le 07 juin 2025 à Kourou	6 500,00€	GUYANE RECYCLAGE	5 000,00€
		ESPACE GREEN	1 500,00€
Trophées	6 200,00€	EIFFAGE	3 000,00€
		TCR/BTP	600,00€
Village d'animations le 09 juin 2025	8 000,00€	VOLTALIA / ADEP / CREDO / IMPRESSION GUYANE / SUNDY PRINT / INFINITY PRINT / CARON DIFFUSION / SINNA PRINT / SAP / SPEEDYSIGN / 2PM / CNES ESPACE DISTRUB PRO FERMTURES	14 000,00€
Communication	1 000,00€		
TOTAL	115 020,00€	TOTAL	115 020,00€

ARTICLE 4 : INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de procurations : 03
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 15 avril 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président

Francois RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250423-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 23-04-2025